



Frais de rejet de courrier injustifiés.

Par **caroline29**, le **01/06/2011** à **18:50**

bonjour,

En faisant mon relevé de comptes je vois des frais de retour de courrier de 8,75 euros. J'ai en effet changé d'adresse, mais j'ai d'abord prévenu ma banque du changement d'adresse, et en plus, souscrit à un contrat de suivi de courrier valable jusqu'au 30.06.2011 à la poste dont j'ai la preuve écrite.

J'ai pris rdv avec mon conseiller. Lequel nous a très mal reçu et mit à la porte mon conjoint mécontent, à juste titre de cet abus.

Il a dit qu'il parlerait de cette situation au directeur de la banque et que le nécessaire serait fait. Doutant de sa bonne fois, et voulant signaler le mauvais accueil que nous avons reçu, j'appelle le directeur de l'agence.

Un rdv est fixé. Lors de ce rdv, le directeur refuse de me rembourser les 8,75 euros des frais de rejet de courrier, mais accepte de faire un "geste commercial" en me remboursant 4 euros....!

Quels sont mes recours pour récupérer la totalité de ces frais? Dois-je faire appel à un médiateur? Peut-on demander un dédommagement pour les frais d'essence pour chaque déplacements, les frais de courriers etc?

C'est davantage l'abus des pratiques de cette banque et l'accueil que nous avons eut qui nous dérange et que nous voulons dénoncer plutôt que le coût initial de 8,75 euros.

Merci d'avance pour votre réponse.